

# SICAV MAROC CROISSANCE

## FICHE SIGNALÉTIQUE

**DENOMINATION :** SICAV MAROC CROISSANCE

**Forme juridique :** Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) régie par le Dahir portant loi N° 1-93-213 du 21 septembre 1993 relatif aux OPCVM.

**Promoteurs :** M.S.IN., Compagnie d'assurances SANAD, CIH, Mutuelles des Assurances des Transporteurs Unis (MATU), ASMA INVEST, La Marocaine Vie, Sud Actif Groupe Finance (SAGFI).

**Société Gestionnaire par délégation :** MAROGEST, Société de Gestion

**Etablissement Dépositaire :** Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH).

**Commissaire aux comptes :** FIDAROC représentée par M. Fayçal MEKOUAR.

### *CARACTERISTIQUES FINANCIERES*

**Classification :** SICAV « Diversifiée ».

**Orientation des placements :** Les actions représentent entre 30% et 50% de l'actif net et les obligations représentent entre 40% et 60% de ce même actif net. La politique d'investissement cherchera à concilier à la fois rentabilité, sécurité et liquidité, avec comme principe de base la diversification du portefeuille et la minimisation du risque et donc une gestion prudente du portefeuille.

**Durée minimale de placement recommandée :** trois ans.

**Souscripteurs concernés:** personnes morales, investisseurs institutionnels et personnes physiques.

**Affectation des résultats:** capitalisation intégrale du résultat distribuable.

### *MODALITES DE FONCTIONNEMENT*

**Date de clôture de l'exercice:** 31 décembre.

**Valeur liquidative d'origine:** 1.000 Dh.

**Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative:** la valeur liquidative est calculée tous les vendredis après-midi ou le premier jour ouvré qui suit. La fréquence de la publication de la valeur liquidative est susceptible d'être modifiée

à tout moment pour être calculée quotidiennement sur décision du Conseil d'Administration de la SICAV.

**Organisme responsable du calcul de la valeur liquidative:** MAROGEST, Société de Gestion.

#### **CONDITIONS DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT**

- ◆ **Lieu de réception des souscriptions :** la Société de Bourse M.S.IN, la Société de Gestion MAROGEST et le réseau ou le siège social du CIH. La souscription peut être reçue à tout moment avant vendredi à 11 heures. Elle est effectuée sur la base de la prochaine valeur liquidative. La première souscription doit porter sur un minimum de 5 actions.
- ◆ **Méthode de calcul du prix de souscription:** le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative par action majorée de la commission de souscription.
- ◆ **Lieu de réception des rachats:** la Société de Bourse M.S.IN, la Société de Gestion MAROGEST et le réseau ou le siège social du CIH.
- ◆ **Méthode de calcul du prix de rachat:** le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative par action minorée de la commission de rachat.

**Commission de souscription maximale:** La Commission de souscription maximale est de 2% hors taxe . Quelque soit la commission de souscription appliquée, le tiers est acquis à la SICAV(\*).

Cas d'exonération: pour les souscriptions effectuées par un actionnaire qui a présenté une demande de souscription enregistrée sur la même valeur liquidative et portant sur le même nombre de titres, le prix de rachat est égal à la valeur liquidative.

Toute autre exonération reste à la discrétion du réseau placeur

**Commission de rachat:** la commission de rachat est au maximum de 0,5% hors taxe dont 0,35% incompressible acquis intégralement à la SICAV(\*).

Cas d'exonération: pour les rachats effectués par un actionnaire qui a présenté une demande de souscription enregistrée sur la même valeur liquidative et portant sur le même nombre de titres, le prix de rachat est égal à la valeur liquidative.

Toute autre exonération reste à la discrétion du réseau placeur

**Frais de gestion:** Les frais de gestion s'élèvent à 2% hors taxe maximum, calculés sur la base de la moyenne des actifs nets constatés lors de l'établissement

(\*) la part de la commission acquise à la SICAV est hors champ d'application de la TVA.

de la dernière valeur liquidative de chaque mois, déduction faite des actions de SICAV ou parts de FCP détenues en portefeuille.  
Ils seront provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et débités mensuellement.

**Adresse de la SICAV Maroc Croissance:** Immeuble Zenith, Résidence Tawfiq, Municipalité Sidi Mâarouf, Préfecture Ain Chock-Hay Hassani, Casablanca.

**Adresse de l'établissement dépositaire:** 187, avenue Hassan II, Casablanca.

**Lieu et mode de publication de la valeur liquidative:** par affichage dans la Société de Bourse M.S.IN, la Société de Gestion MAROGEST et dans le réseau CIH.

**Date d'agrément de la SICAV:** 04 Septembre 1996 sous la référence 3/9091.

**Date d'édition de la fiche signalétique :**

#### **AVERTISSEMENT**

La présente fiche signalétique doit obligatoirement être mise à la disposition du public préalablement à toute souscription.

La note d'information complète de la SICAV MAROC CROISSANCE, ainsi que ses statuts et le dernier document périodique sont disponibles, aux fins de consultation, auprès de:

- M.S.IN. Société de Bourse.  
Téléphone (212 22) 97 49 61 jusqu'à 97 49 72.  
Fax (212 22) 97 49 73 / 97 49 74.  
E-mail : [msin@open.net.ma](mailto:msin@open.net.ma)
- MAROGEST, Société de Gestion  
Téléphone (212 22) 97 49 61 jusqu'à 97 49 72.  
Fax (212 22) 97 49 73 / 97 49 74.  
E-mail : [marogest@msin.net.ma](mailto:marogest@msin.net.ma)
- Le réseau CIH.  
Téléphone (212 22) 20 30 40.  
Fax (212 22) 20 86 01.